



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-63

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p><b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b></p>	<b>Conseil du 30 janvier 2026</b>	<b>Délibération</b>
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction du Funéraire ADG PVB	<b>N° 2026-63</b>

---

**Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Subvention d'aide à l'investissement pour l'aménagement du cimetière de MARTIGNAS-SUR-JALLE - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil métropolitain du 29 septembre 2023, vous avez décidé de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique de notre établissement en matière de cimetières et notamment par le versement d'une aide financière aux communes dont les équipements sont à saturation.

La commune de Martignas-sur-Jalle étant confrontée à un problème de saturation dans ses cimetières, il est aujourd'hui nécessaire de trouver des solutions alternatives afin d'accroître sa capacité d'inhumation. Dans un souci de lutte contre les îlots de chaleur, il apparaît également important que la commune puisse végétaliser cette partie de son cimetière.

Elle a alors fait une demande de subvention concernant l'aménagement d'une partie du cimetière comprenant la création d'allées ainsi que la création de nouveaux espaces d'inhumation avec notamment l'installation de 10 caveaux, de 47 cavurnes, de 2 columbariums et de 17 emplacements pour des concessions en pleine terre. Cette délibération concerne uniquement les aménagements funéraires au titre du Règlement d'Intervention Cimetières et exclut les aménagements paysagers faisant l'objet d'une demande à part (au titre du Règlement d'Intervention 1 million d'arbres) d'un montant de 5 942,00€ HT pour un budget global de 11 883,00€ HT.

Le montant octroyé est de 6 754,00€ HT pour un budget global de 74 964,00€ HT, portant à 9,0 % la participation globale de Bordeaux Métropole conformément à l'application du Règlement d'Intervention cimetières communaux (délibération n°2023-444 du 29 septembre 2023).

**BUDGET GLOBAL (en €)**

DEPENSES HT €		RECETTES €	
Travaux d'aménagement d'allées et d'espaces d'inhumation	<b>74 964,00€ HT</b>	Commune de Martignas-sur-Jalle	68 210,00€ HT
		Bordeaux Métropole	6 754,00€ HT

**Au regard de la période limitée au cours de laquelle la commune peut procéder aux aménagements de la partie vierge de son cimetière, notamment en raison des périodes de plantation dans l'année, il apparaît alors nécessaire de permettre le commencement des opérations prévues pour l'année 2025 avant l'attribution de la subvention et donc de déroger à la règle.**

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et 5217-10-3 relatifs aux subventions ;

**VU** la délibération n°2023-444 du conseil métropolitain du 29 septembre 2023 sur le Règlement d'Intervention des cimetières communaux ;

**VU** la délibération cadre sur les contrats de co-développement n°2023-595 du conseil métropolitain en date du 1er décembre 2023 et la fiche C060212 de Martignas-sur-Jalle ;

**VU** la décision de Monsieur le Maire de la commune de Martignas-sur-Jalle n°2025-41 en date du 08 octobre 2025 autorisant la demande de subvention ;

**VU** la demande n°2025-00948 formulée par la commune en date du 08 octobre 2025 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt général que représente pour la commune de Martignas-sur-Jalle l'aménagement des allées et la création de nouveaux espaces d'inhumation pour faire face à la saturation de son cimetière ;

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer à la commune de Martignas-sur-Jalle une subvention de 6754,00 € HT pour l'aménagement de nouveaux espaces dans son cimetière ;

**Article 2** : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal 05 de l'exercice 2026, chapitre 204, article 2324, fonction 025 ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------